

Garanties d'emprunts

Département de la Vendée

Helen HAYET

Pôle Finances et Ressources – Direction des finances
40 rue du Maréchal Foch – 85 923 LA ROCHE-SUR-YON Cedex

Tel : 02 28 85 84 15

helen.hayet@vendee.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le Conseil départemental apporte sa garantie pour les emprunts contractés notamment dans le cadre des financements_-:

- Des opérations de construction de logements locatifs sociaux,
- Des opérations de logements neufs destinés à la location-accession,
- Des opérations d'acquisition-amélioration de logements anciens,
- Des travaux de réhabilitation du patrimoine,
- Création et réhabilitation d'établissements pour personnes âgées...

TYPE D'AIDE

Garanties

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Département de la Vendée.

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Organismes HLM et autres organismes agréés à la production de logement social
Collectivités, associations, établissements publics ...

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Demande présentée à la Commission Permanente

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

De 70 % à 100 %

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Collectivités locales et EPCI, Caisse des Dépôts et Consignations, établissements bancaires.

BILAN DE L'ANNEE PRECEDENTE

En 2021 : un montant de 59.23 millions d'euros a été garanti.